

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District judiciaire de Terrebonne

7000 30 116
CONSTAT D'INFRACTION

300630 2000000727

N°

DÉFENDEUR

Monsieur Lino Zambito

POURSUIVANT

Le Directeur général des élections
du Québec
3460, rue de La Pérade
Québec (Québec)
G1X 3Y5

Dossier n° : PMS-405-09

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante :

À Sainte-Thérèse, le ou vers le 4 juin 2009, a tenté d'obtenir ^{que Marcel Cordeur} qu'une ou des personnes s'abstiennent de poser leur candidature à un poste de membre du conseil lors de l'élection municipale tenue le 1^{er} novembre 2009 en leur promettant un avantage, commettant ainsi l'infraction prévue à l'article 590, paragraphe 1^o de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) et se rendant passible de l'amende prévue à l'article 640 de cette même loi. *à son ami le Maire,*

Le tout a été porté à la connaissance du poursuivant le 15 octobre 2009. *à son frère*

L'infraction reprochée constitue une manœuvre électorale frauduleuse selon l'article 645 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

L'amende minimale est de 1 000 \$.

*sur de faire en sorte qu'aucun conseil des
ne se présente dans l'arrondissement au poste de
Conseiller et celui de l'arrondissement de conseiller
Patrick St-Jean,*

Michel Guimond, avocat ()

- Le Directeur général des élections du Québec, ou
- Personne autorisée par le poursuivant (en mentionnant sa qualité)

Signature

Date

Date de signification du constat

Lorsque signifié par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe.

Celle-ci : Date Heure
ou lorsque signifié par : Huissier Agent de la paix
Signature

AVIS DE RÉCLAMATION

Peine réclamée : 1000 \$ + Frais : 250 \$ + Contribution : 10 \$ = Montant total réclame : 1260 \$

Motifs de la peine plus forte que la peine minimale :

Si une peine plus forte que la peine minimale est réclamée, le défendeur qui transmet un plaidoyer de culpabilité en contestant la peine plus forte réclamée n'est pas tenu de transmettre le montant total d'amende et de frais réclamé.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Direction des affaires juridiques

**PLAIDOYER DE CULPABILITÉ
OU DE NON-CULPABILITÉ**

(Voir instructions au verso)

▲ Détacher ici et ▲
retourner à l'adresse
Indiquée au verso.

À l'infraction décrite au constat n° 300630 2000000727

Coupable;

Coupable, mais je conteste la peine plus forte réclamée;

Non coupable.

, je soussigné(e) plaide :

Me Jean F. Cordeau, Avocat

Signature du défendeur (Personne morale, voir verso)

04-11-2010

Date

Procureur de M. Lino Zambito

DGE-1509-VF (08-04)

Si nouvelle adresse, l'inscrire

Défendeur

Le Directeur général des élections du Québec
Direction des affaires juridiques
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Québec (Québec)
G1X 3Y5





LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

[REDACTED]

DE : [REDACTED]

DATE : Le 27 avril 2012

OBJET : DGEQ c. Lino Zambito
Audition du 26 avril 2012 – Modification du constat d'infraction
N° Constat : 300630 2000000727
N° Dossier : 700-61-094104-103

En date du 26 avril 2012, Me Jean Asselin s'est présenté au palais de justice de St-Jérôme afin de recevoir le plaidoyer de culpabilité de monsieur Lino Zambito dans le dossier mentionné en rubrique, pour le Directeur général des élections.

À cette occasion, le libellé du constat a été modifié par la cour à la demande de Me Asselin afin de le rendre conforme à la preuve. Le nouveau libellé est le suivant :

*À Ste-Thérèse, le ou vers le 4 juin 2009, a tenté d'obtenir que **Marlène Cordato s'abstienne** de poser sa candidature à un poste de membre du conseil, à savoir la **mairie**, lors de l'élection municipale tenue le 1^{er} novembre 2009 à **Boisbriand** en lui promettant un avantage, soit de faire en sorte qu'aucun candidat ne se présente dans son district au poste de conseiller et celui du district du conseiller **Patrick Thifault**, commettant ainsi l'infraction prévue à l'article 590, paragraphe 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) et se rendant passible de l'amende prévue à l'article 640 de cette même loi.*

[REDACTED]

Direction des affaires juridiques



Nom de l'utilisateur: [REDACTED]
Numéro de dossier: Lino Zambito
M002I019-L'objet de votre demande est présentement affiché
GI51 PLUMITIF DÉTAILLÉ (STATUTAIRE PROV.)

2012-09-21 14:01
PAGE: 0001

No dossier: 700-61-094104-103 No déf.: 001/001

Déf.: ZAMBITO, Lino

J M A

12-10-10 Signification du constat

04-11-10 Plaidoyer chez le poursuivant
(001) Non coupable

17-11-10 Ouverture de dossier
Procès fixé au: 14-01-2011 09:30 Salle:RC-03

14-01-11 AUDITION de: 09:38 à: 10:08 Salle: RC-03
REMISE:17-02-2011 09:30 Salle RC-03 pour procès pro forma

17-02-11 AUDITION de: 09:38 à: 09:39 Salle: RC-03
REMISE:25-03-2011 09:30 Salle RC-03 pour procès pro forma

SUITE:FP8

Choix: GI51 Action: No dossier: 70061094104103 No Déf.: 001
FP: 1 Aide 2 Retour 3 Fin 4 Annuler 5 Mess. 6 Index 7 Préc. 8 Suiv. 10 Prem.

Nom de l'utilisateur: [REDACTED]
Numéro de dossier: Lino Zambito
M002I019-L'objet de votre demande est présentement affiché
GI51 PLUMITIF DÉTAILLÉ (STATUTAIRE PROV.)

2012-09-21 14:02
PAGE: 0002

No dossier: 700-61-094104-103 No déf.: 001/001

J M A

25-03-11 AUDITION de: 09:33 à: 09:35 Salle: RC-03
Présentation de requête orale par le défendeur
requête pour cesser d'occuper
Accordée
REMISE:04-05-2011 09:30 Salle RC-03 pour Procès
De consentement

04-05-11 AUDITION de: 09:33 à: 09:33 Salle: RC-03
REMISE:10-06-2011 09:30 Salle RC-03 pour procès pro forma

10-06-11 AUDITION de: 09:39 à: 09:42 Salle: RC-03
REMISE:15-07-2011 09:30 Salle RC-02 pour procès prof orma
De consentement

15-07-11 AUDITION de: 09:40 à: 09:42 Salle: RC-02

SUITE:FP8

Choix: GI51 Action: No dossier: 70061094104103 No Déf.: 001
FP: 1 Aide 2 Retour 3 Fin 4 Annuler 5 Mess. 6 Index 7 Préc. 8 Suiv. 10 Prem.

Nom de l'utilisateur [REDACTED]
Numéro de dossier: Lino Zambito
M002I019-L'objet de votre demande est présentement affiché
GI51 PLUMITIF DÉTAILLÉ (STATUTAIRE PROV.)

2012-09-21 14:02
PAGE: 0003

No dossier: 700-61-094104-103 No déf.: 001/001

J M A

15-07-11 REMISE:25-08-2011 14:30 Salle RC-02 pour conférence préparatoire

25-08-11 AUDITION de: 15:06 à: 15:07 Salle: RC-02
REMISE:31-01-2012 09:30 Salle RC-05 pour Procès

31-01-12 AUDITION de: 14:19 à: 14:20 Salle: RC-02
REMISE:26-04-2012 09:30 Salle RC-03 pour Procès
De consentement

26-04-12 AUDITION de: 09:52 à: 09:54 Salle: RC-03
PLAIDOYER (001): Coupable
SENTENCE (001): Amende \$1 000.00 Avec frais
Avec contribution
Délai de 60 jours

FIN

Choix: GI51 Action: No dossier: 70061094104103 No Déf.: 001
FP: 1 Aide 2 Retour 3 Fin 4 Annuler 5 Mess. 6 Index 7 Préc. 8 Suiv. 10 Prem.